



RÉGION DE
BRUXELLES-
CAPITALE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°044/2023) PERMIS D'URBANISME



Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Avenue Jean et Pierre Carsoel 4.
- Identité du demandeur : A.S.B.L. Pouvoir Organisateur des écoles Saint-Vincent de Paul, Notre-Dame/Wolvenberg et Saint-Joseph.
- Demande de permis d'urbanisme n°16-46889-2023 (article 177) : Isoler la toiture d'une surépaisseur de 15 cm de la couverture et une rehausse du faite de la toiture de \pm 25cm et remplacer les tuiles et ardoises par des modèles et teintes identiques.

Nature de l'activité : équipement d'intérêt collectif ou de service public.

Zone : PRAS : en zone d'équipement d'intérêt collectif ou de service public
PPAS n°56 - Quartier Saint-Job-Carlo - A.R. du 08/02/1989.

Motifs principaux de l'enquête :

- dérogation à l'article 6 du Titre I du RRU (toiture - hauteur).

L'enquête publique se déroule à partir du **13/03/2023** et jusqu'au **27/03/2023** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels> (référence 16/PFD/1870221).

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la Commune www.uccle.be) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1^{er} étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 19 avril 2023** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5^{ème} étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.

le 02/03/2023.



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°045/2023)
PERMIS D'URBANISME



Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Chaussée de La Hulpe 51-53 et 61.
- Identité du demandeur : S.A. DROHME EXPLOITATION - Monsieur Michel CULOT.
- Demande de permis d'urbanisme n°16-46877-2023 (article 177) : Rénover les bâtiments 01, 02, 04 et 17. Maintenir leurs affectations en zone d'équipement d'intérêt collectif ou de service public et en zone de commerce. Installer des grilles sous les gradins et en toiture. Aménager les abords des bâtiments.

Nature de l'activité : équipement d'intérêt collectif ou de service public.

Zone : PRAS : en zone d'équipement d'intérêt collectif ou de service public, en zone de sports ou de loisirs de plein air, en zone forestière, en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement (ZICHEE) et le long d'un espace structurants.

Motifs principaux de l'enquête :

- application de la prescription particulière 8.3 du PRAS (commerce complémentaire)
- application de l'article 188/7 du CoBAT : demande soumise à une évaluation appropriée des incidences du projet ou installation sur un site Natura 2000.

L'enquête publique se déroule à partir du **13/03/2023** et jusqu'au **27/03/2023** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels> (référence 16/PFU/1846073).

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la Commune www.uccle.be) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1^{er} étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 19 avril 2023** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5^{ème} étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.

le 03/03/2023.

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Rue du Ham 42.
- Identité du demandeur : Monsieur Antoine Cambier.
- Demande de permis d'urbanisme n°16-46671-2022 : régulariser la zone de recul.

Nature de l'activité : logements.

Zone : PRAS : en zones d'habitation à prédominance résidentielle
PPAS n°57 - Quartier St-Job/Ham (A.R. 21/02/1989).

Motifs principaux de l'enquête :

- application de l'article 126§11 du CoBAT (Dérogation au PPAS n°57 en ce qui concerne l'article III.2.2. : Zones de recul)
- dérogation à l'art.11 du titre I du RRU (aménagement de la zone de recul)

L'enquête publique se déroule à partir du **13/03/2023** et jusqu'au **27/03/2023** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la Commune www.uccle.be) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1^{er} étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 19 avril 2023** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5^{ème} étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

le 08/03/2023.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°047/2023)
PERMIS D'URBANISME**



Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Rue de Wansijn 22.
- Identité du demandeur : Monsieur et Madame Alfredo PULVIRENTI et Lucrezia POLVERINI.
- Demande de permis d'urbanisme n°16-46748-2022 : étendre une maison unifamiliale.

Nature de l'activité : logements.

Zone : PRAS : en zones d'habitation à prédominance résidentielle
PPAS n°9 - Quartier de Wansijn - A.R. du 20/05/1954.

Motifs principaux de l'enquête :

- Application de l'article 126§11 du CoBAT (Dérogation au PPAS n°9 en ce qui concerne les articles : - art.I.B et - art.I.E)
- Dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - lucarnes)

L'enquête publique se déroule à partir du **13/03/2023** et jusqu'au **27/03/2023** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la Commune www.uccle.be) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1^{er} étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle ;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures ;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels ;
 - o à l'adresse postale : rue de Stalle 77, 1180 Uccle ;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 19 avril 2023** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5^{ème} étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

le 08/03/2023.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Rue du Bourdon 358.
- Identité du demandeur : Madame Nadine Vanfroyenhoven.
- Demande de permis d'urbanisme n°16-46845-2023 : démolir une véranda couverte par une toiture à versants et reconstruire une extension couverte par une toiture plate.

Nature de l'activité : logements.

Zone : PRAS : en zones d'habitation à prédominance résidentielle
PPAS n°46bis - Fond de Calevoet - approuvé par AGRBC en date du 17/10/1996.

Motifs principaux de l'enquête :

- Application de l'article 126§11 du CoBAT (Dérogation au PPAS n°46bis en ce qui concerne les articles : - art.O.B.d: matériaux de façade et de toiture (annexe) ; - art.O.B.m: Pente de toiture (annexe) ; - art.O.B.n: Largeur d'annexe;

L'enquête publique se déroule à partir du **13/03/2023** et jusqu'au **27/03/2023** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la Commune www.uccle.be) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1^{er} étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 19 avril 2023** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5^{ème} étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

le 08/03/2023.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°049/2023)
PERMIS D'URBANISME



Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Avenue Latérale 9.
- Identité du demandeur : S.P.R.L. SECTEUR OUEST - Monsieur Corentin Jongen.
- Demande de permis d'urbanisme n°16-46749-2022 : rehausser un immeuble sur 2 niveaux en vue d'y aménager un logement supplémentaire de 2 chambres en duplex, changer l'affectation de l'atelier arrière au rez-de-chaussée afin d'y aménager des espaces de vie et jardin attenant, et agrandir le logement existant du 1^{er} étage.

Nature de l'activité : logements.

Zone : PRAS : en zones d'habitation

Motifs principaux de l'enquête :

- application de l'article 126§11 du CoBAT : MPP uniquement pour dérogation au volume, à l'implantation ou à l'esthétique des constructions :
 - dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)
 - dérogation à l'art.5 du titre I du RRU (hauteur de la façade avant)
 - dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture d'une construction mitoyenne)
- application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement)

L'enquête publique se déroule à partir du **13/03/2023** et jusqu'au **27/03/2023** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : **sur rendez-vous uniquement** (site de la Commune www.uccle.be) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1^{er} étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 19 avril 2023** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5^{ème} étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.

le 08/03/2023.



RÉGION DE
BRUXELLES-
CAPITALE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°050/2023) PERMIS D'URBANISME



Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Rue de Huldenberg 14.
- Identité du demandeur : Monsieur Thierry de Le Hoye.
- Demande de permis d'urbanisme n°16-46855-2023 : mettre en conformité la construction d'un véranda, l'aménagement des combles, la suppression du garage au profit d'un bureau privatif et accessoire au logement et réaménager la zone de recul en espace paysager.

Nature de l'activité : logements.

Zone : PRAS : en zones d'habitation

PPAS n°8bis - Quartier Wolvenberg approuvé par A.R. du 16.09.1960.

Motifs principaux de l'enquête :

- Application de l'article 126§11 du CoBAT (Dérogation au PPAS n°8bis en ce qui concerne l'article I.B : profondeur)

L'enquête publique se déroule à partir du **13/03/2023** et jusqu'au **27/03/2023** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : **sur rendez-vous uniquement (site de la Commune www.uccle.be)** :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1^{er} étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 19 avril 2023** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5^{ème} étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle,

le 08/03/2023.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.